

LES AMIS DU PALACRET

Association loi de 1901
Déclaré en préfecture
des Côtes d'Armor

Bulletin de liaison N°7 Mars 2013

Président : Yves Chesnot
Vice président : Jean Le Moullec
Trésorier : Daniel Jezequel
Secrétaire : Alain Guerche

-
Responsable de la rédaction :
Yves Le Moullec

Contacts Association :
Yves Chesnot
06 74 39 05 96
Yves.chesnot@wanadoo.fr

Contact rédaction :
0659931071
yves.le-moullec0571@orange.fr

site internet : palacret.com

SOMMAIRE

- Editorial (par Y Chesnot)
- Palacret une histoire de pignons (par Y Le Moullec)
- Muséographie et sécurisation
- Informations diverses et travaux en cours
- Palacret programmation du site
- Théâtre à Saint Laurent en 1717 (par Y le Moullec)

Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leurs auteurs
La reproduction même partielle de nos
articles est interdite sauf autorisation
de leurs auteurs

EDITORIAL

Le monde du bénévolat est une richesse d'engagement dans notre société. C'est une force d'accomplissement de multiples projets, de multiples soutiens humains.

Beaucoup de gens se sont inscrits dans cette démarche. Parfois le sentiment de n'être pas assez nombreux peut conduire au découragement tant l'ampleur de la tâche est grande et leur force n'est pas inépuisable.

Quelles que soient leur fonction, leurs compétences, leur disponibilité, cet engagement mérite le grand respect. Je veux leur dire merci, ce merci va vers tous ceux qui au Palacret apportent le rayonnement de ce lieu avec cette mention particulière à chacun des membres des Amis du Palacret.

Le travail accompli est une fierté, tout autant que le plaisir du temps partagé. Nous sommes porteurs d'un héritage, nous sommes là pour attiser la mémoire. Notre bénévolat en est l'outil.

La musique des machines en mouvement; l'histoire du lin, la force de cette fibre, leur vibration seront, pour tous ceux qui passeront au Palacret, l'écho de notre bénévolat.

Yves Chesnot

LE PALACRET UNE HISTOIRE DE PIGNONS

Le premier chantier auquel s'attela l'Association les Amis fut la restauration, nous dirions même plutôt la reconstruction de la première roue hydraulique : un moulin ne pouvant s'imaginer sans cet équipement .Ce premier chantier fut achevé par l'inauguration de la dite roue le 2 octobre 2004.

La deuxième étape logique était de réaliser le mécanisme d'entraînement des équipements du moulin par cette roue à aubes. Plus facile à dire qu'à faire, les obstacles vont s'accumuler, il faudra près de dix années avant d'en venir à bout.

Les mois et années vont s'étirer avant que Jean ne découvre, provenant d'un ancien moulin, les pignons indispensables à la réalisation du multiplicateur de vitesse et que l'Association puisse en faire l'acquisition auprès du président de l'Association Française des Moulins.



Grande couronne du pignon ; il lui manque les dents ; mais ce n'est pas un problème car traditionnellement elles sont réalisées en bois

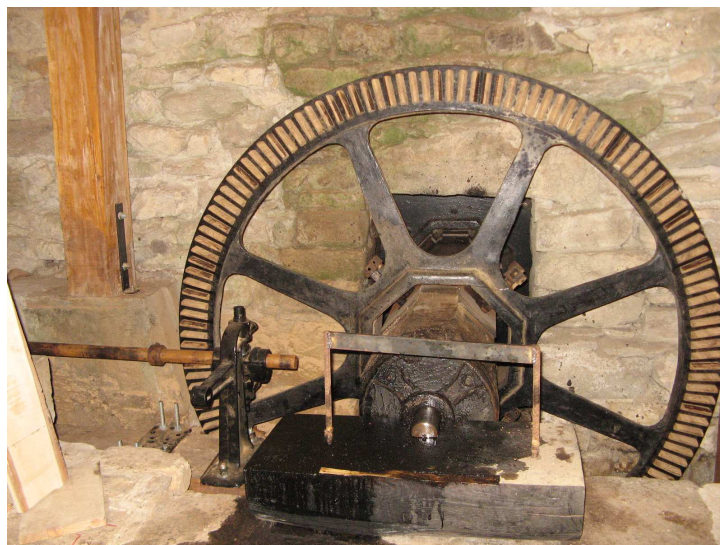


Petit pignon multiplicateur ; source du principal problème car les simulations ont détecté que le pas de ses dents n'était pas compatible avec celui de la grande couronne :il s'en fallait de 1 ou 2 mm

L'étape suivante a consisté à installer la grande couronne puis à fabriquer ses dents ; le bois utilisé pour cette fabrication fut de l'acacia, bois imputrescible, résistant à l'usure et amortissant bien les bruits.



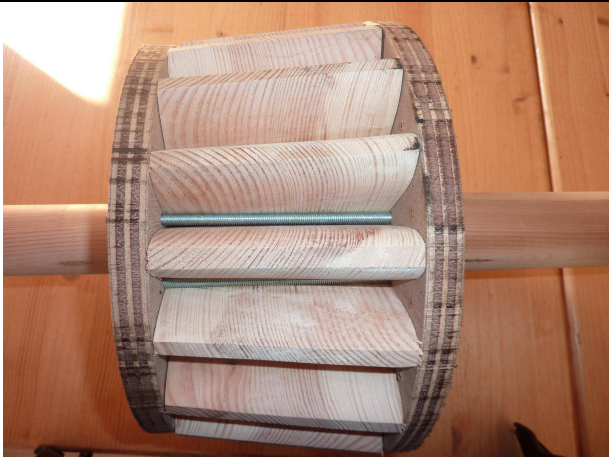
Mise en place de la grande couronne



Les dents de l'engrenage ont été fabriquées et mise en place (J. le Moullec et Hervé Garel pour la fabrication)

La troisième étape fut sensiblement plus longue et complexe :

- Impossible de trouver sur le marché un ancien pignon de moulin ayant un pas adapté
- Nous avons dessiné les plans d'un éventuel pignon à barreaux ; cette conception aurait éventuellement permis de le faire construire par un artisan métallier.
- Jeannot le Gall su trouver parmi ses relations un spécialiste qui accepta de nous faire une étude informatique de dimensionnement de ce pignon ; les résultats informatiques de cette étude auraient servi à paramétrer le logiciel de pilotage de l'équipement à électro-érosion qui aurait taillé ce pignon.
- Le problème de la haute précision nécessaire dans la fabrication de ce pignon conduit Jean , maître d'œuvre , de la réalisation du multiplicateur de vitesse à prendre la décision de réaliser une maquette en bois de cet équipement . Un constat supplémentaire a également conduit à cette décision : les encoches des dents de l'ancienne couronne ne sont pas toutes strictement identiques et nécessiteront, une fois ces dernières en place, de réaliser des ajustements sur place.



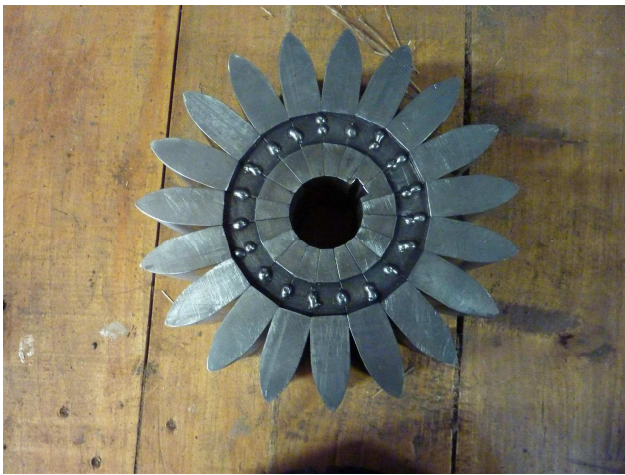
Vue de dessus de la maquette en bois du petit pignon



Vue de face de la maquette du petit pignon

Après ajustement et essais de la maquette en bois se posait la décision de choisir le mode de construction :

- Tailler le pignon dans un seul bloc par électro-érosion avait l'avantage d'obtenir un pignon réalisé en une seule pièce donc très résistant.
- La deuxième solution était de le réaliser avec 2 flasques et autant de pièces qu'il y a de dents . L'association recherchant des économies, vu le petit budget qu'elle a à sa disposition, décida de retenir cette solution qui s'avérait être environ 7 fois moins onéreuse.



Le petit pignon est préparé pour le test avant finition ; remarquez la précision des pièces qui le composent ; pièces uniquement fixées par un point de soudure avant test



Vue latérale du pignon et des accessoires de fixation et d'accouplement

Les tests ayant été réalisés et les ajustements nécessaires pris en compte le pignon va pouvoir être terminé et sa mise en place entreprise.

Nota : je suis sûr que vous les avez comptés et remarqué que le pignon avait 19 dents ; comme autrefois, notamment pour les engrenages à dents en bois, un des pignons doit comporter un nombre impair de dents. Ce choix faisait qu'il y avait en permanence un décalage qui se produisait

entre les dents des 2 pignons et ainsi cela aboutissait à une usure régulièrement répartie des dents : les mêmes dents ne se retrouvant pas en regard à chaque tour.



Le pignon est terminé et ses flasques soudées



Le pignon est en place



Joel Daniel ,l'homme au chapeau ,qui sut usiner avec compétence et diligence le dit pignon et Yves Chesnot constatent avec satisfaction que l'ensemble est fonctionnel



Le pignon est en place et l'équipe des monteurs admire son travail

MUSEOGRAPHIE ET SECURISATION DU MOULIN

Un groupe de travail intégrant l'ensemble des acteurs du site du Palacret a été constitué avec pour objectif de réfléchir et de faire des propositions sur la muséographie du site.

Je vais tenter de synthétiser les principaux éléments qui ressortent du compte rendu de la réunion du 29 janvier 2013.

Objectifs généraux :

- Soit créer un sentier ou lieu d'interprétation de l'ensemble du site ; cette approche globale ne peut se concevoir qu'à moyen terme (plus d'un an).
- Soit informer : une telle mise en place peut se décliner en quelques mois

Paramètres à prendre en compte :

- Economiques
- Développement local
- Valorisation du patrimoine
- Gestion des flux touristiques
- Informer
- Sécuriser
- Montrer les évolutions à la population
- Proposer un projet d'ensemble à la Communauté de Communes

Choix faits :

- Informer et sécuriser
- En un premier temps appliquer au moulin
- Donner des informations de base sur la culture du lin, ses utilisations et sur les machines présentes
- Pas d'accès payant cet été hors des visites guidées

Equipements concernés :

- Le moulin dans sa globalité
- La production d'énergie
les roues hydrauliques, les engrenages et poulies multiplicateurs de vitesse
le passé avec sa production d'énergie (dynamo et tableau de distribution)
- Le lin : arracheuse, retourneuses lieuses (manuelle et automotrice), peigne à égrener, braies, moulin flamand, teilleuse en continu à filasse, teilleuse en continu à étoupe
les utilisations du lin : graines, utilisations des graines dans l'alimentation, fil, cordes, toiles, isolation, panneaux de particules ...
- Divers : scie circulaire

Supports envisagés pour informer :

- Panneaux sur ou à proximité immédiate des machines
- Petites tables de lecture
- Stickers sur fenêtres
- Bâches imprimées

INFORMATIONS DIVERSES ET TRAVAUX EN COURS

Journées bénévoles et divers :

- La journée du 16 février 2013 (sera passée lors de la sortie du présent bulletin)
- le 16 mars 2013 journée portes ouvertes au lycée Vauban de Brest et présentation par les élèves de la réalisation roue hydraulique métallique du Palacret.
- Le samedi 30 mars 2013 journée bénévoles suivie à partir de 17 h de l'assemblée générale de l'Association
- Le 28 juillet participation à la fête du lin à la Roche- Derrien

Travaux réalisés et nouveaux travaux :

Depuis le précédent bulletin différents travaux se sont poursuivis en parallèle :

- Restauration du moulin flamand
- Construction des systèmes d'entraînement par engrenages et poulies
- Construction au Lycée Vauban à Brest de la deuxième roue hydraulique
- Entretien de la première roue à aubes
- Retouches de peinture sur la retourneuse de lin

Nouveau bâtiment au Palacret :

La construction du nouveau hangar destiné à abriter le local technique de l'Association Etudes et Chantiers avance bien malgré les intempéries.



Nous suivons attentivement son avancée car lorsqu'il sera terminé Etudes et Chantiers va libérer une partie du premier étage du moulin. Cet espace libéré deviendra le local technique de notre Association Les Amis du Palacret.

Nous pourrons à partir de ce moment déplacer notre atelier et ne laisser au rez-de-chaussée du moulin que les équipements qui alimentent les visites autour du lin. Sera ainsi notablement augmentée la surface d'exposition et de démonstration accessible au public.

Recherches archéologiques :

A ce jour il ne subsiste, au Palacret, quasiment aucun édifice de l'époque des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, si ce n'est l'ancienne chapelle de St Jean du Palacret . Quelques sondages réalisés fin 2011 m'ont permis de confirmer l'existence des fondations de l'ancien manoir de la commanderie du Palacret .Et de valider, de ce fait, les reconstitutions que j'avais pu en faire à partir des archives découvertes.

Par ailleurs, malgré de longues recherches, je n'ai pu privilégier aucune des différentes hypothèses possibles quant à l'origine première de ce site.

Ces éléments m'ont conduit, avec l'accord de la Communauté de Communes , de tenter d'obtenir l'autorisation de mener des fouilles archéologiques , avec l'espoir de découvrir des éléments factuels que les archives ne nous ont pas permis, à ce jour , de découvrir.

Ces recherches deviennent urgentes car les différents travaux réalisés depuis quelques années sur ce site sont en train de faire disparaître tous les indices et éléments potentiels . Les travaux faits dans l'ex chapelle n'ont pas été menés avec un objectif de relever d'éventuels indices archéologiques ; oralement il m'a été indiqué qu'il y avait de nombreux fragments de poteries ou céramiques mais que tout aurait été jeté ; seuls ayant été conservés les quelques blocs de pierres sculptés ayant pour origine les baies des vitraux, blocs découverts dans le sol de la chapelle.

La zone concernant les dépendances du manoir a été défoncée sans aucune recherche et ce pour y enfouir l'épandage et les bacs de traitement des eaux usées ; zone dorénavant inaccessible et complètement bouleversée.

La zone devant la chapelle vient d'être bouleversée pour y enfouir les piliers de fondation du nouveau bâtiment. Et là je dois remercier l'entreprise de génie civil Coty qui m'a permis, de temps en temps , d'inspecter les fouilles réalisées et les déblais produits avant qu'ils ne soient transportés à la décharge .Cette possibilité m'a permis de découvrir les fondations du mur sud de la cour de la chapelle et de constater que toute cette zone avait été remblayée, sur une hauteur de près de 2m , après la vente de la chapelle suite à la révolution de 1789 . Les ouvriers de l'entreprise, intéressés par l'histoire de ce site, furent attentifs dans leur travaux à la pelle mécanique et intrigués par un très gros bloc de pierre situé à la jonction des fondations du mur de la cour de l'ex chapelle et du mur de la cour de l'ex manoir l'ont extrait et mis de côté : il pourrait s'agir d'un bloc issu d'un monument mégalithique .

Enfin après environ un an de longues démarches auprès de la DRAC de Bretagne **nous avons reçu cette autorisation.** Cette fouille se fera sous la direction de Erwan Bergot . Monsieur Bergot est archéologue, spécialiste des ordres religieux au Moyen Age et est responsable d'opérations à L'INRAP Centre Ile de France (Institut National de la Recherche Archéologique Préventive). Monsieur Bergot, à ma demande, a **accepté d'assurer bénévolement** cette direction. Ce dont je ne puis que le remercier .

La zone envisagée se situe aux alentours de ce que l'on a baptisé la " maison de l'ermite " et ne gênera donc en rien le fonctionnement actuel du site ; nous espérons également pouvoir impliquer d'éventuels volontaires des associations présentes sur le site du Palacret .

Programmation 1^{er} trimestre 2013

MERC 13 FEV > 14h30-17h

Atelier peinture végétale

Pour préparer mardi-gras venez apprendre à fabriquer des peintures végétales et vous amuser à créer vos propres maquillages.

Sur inscription – 5€/pers.



Les ateliers d'hiver

MAR 26 FEV / MAR 5 MARS > 14h30-17h

Peinture végétale

Venez fabriquer les couleurs de la nature, avec des plantes, des fleurs et des légumes, pour peindre des œufs de Pâques et des poissons d'avril.

Sur inscription – 5€/pers.



MER 27 FEV > 14h30-17h

Atelier crêpes

Anne-Marie vous transmettra son savoir-faire de crêpière, l'art de faire la pâte et de tourner les crêpes sur une bilig.

Sur inscription – 5€/pers.



JEU 28 FEV > 14h30-17h

Mangeoires et boules de graisse

Le printemps, c'est pour bientôt, dans cette attente il est encore temps d'aider les oiseaux pour qu'ils soient en pleine forme quand reviendront les beaux jours.

Balade d'observation aux jumelles et bricolage pour les oiseaux de son jardin.

Sur inscription – 5€/pers.



MER 6 MARS > 14h30-17h

Atelier culinaire

Cuisiner les orties, ce n'est pas sorcier !

Cette plante aux nombreuses qualités nutritives peut être consommée crue ou cuite et même séchée.

Repartez avec les plats que vous aurez préparés !

Sur inscription – 9€/pers.



JEU 7 MARS > 14h30-17h

Ateliers de prises d'empreintes.

Mais où se cachent les animaux ? Dans la campagne, la vie est intense, venez apprendre à reconnaître leurs traces et indices.

Sur inscription – 5€/pers.



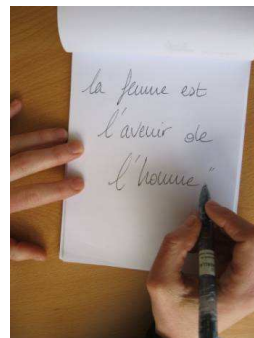
SAM 9 MARS > 14h30-18h

Atelier d'écriture « la femme et le travail au fil de l'eau »

Dans le cadre de la Journée International des Femmes, le Palacret s'associe au CIDFF pour proposer aux femmes un temps d'écriture intime sur le thème "Femmes et travail au fil de l'eau". Nous accueillerons Françoise Boixière, poète romancière costarmoricaine à cette occasion.

un temps de restitution des créations pour l'année 2013 est organisé le 16 mars Saint-Brieuc.

Sur inscription – 3€/pers.



et
et
à

VEND 15 MARS > 20h30

Fréquence Grenouille

Balade nocturne pour découvrir les amphibiens, au détour d'un chemin ou d'une mare.

Réservation conseillée – participation libre



VEND 22 MARS > 20h30

Palabres au Palacret #2

Suite au joli succès de l'an passé, venez écouter, dire, slammer, lire, clamer, poétiser, entendre, déclamer, écrire, parler, papoter, palabrer, conter... au coin de la cheminée !

Entrée et participation libres



SAM 23 MARS > 20h

La nuit de la chouette

Après un diaporama sur les différentes espèces de rapaces nocturnes, maillons indispensables de nos écosystèmes, une balade de découverte sera proposé.

Réservation conseillée – participation libre



MERC 27 MARS > 14h30-18h30

Ateliers : potager, goûter et spectacle

A l'occasion du retour du printemps et de la semaine pour les alternatives aux pesticides, nous lançons la deuxième édition du concours « Mon petit potager au naturel ».

14h30 : ateliers autour du potager (création de deux carrés, hôtels à insectes et plants de légumes...)

17h : goûter partagé (partagez vos créations culinaire à base de légumes : cake, jus et autres beignets...)

17h30 : spectacle mimé, joué, parlé et conté en musique « Goldu et les abeilles » !

Réservation conseillée > 3€/enfant



THEATRE A SAINT LAURENT EN 1717

La présente histoire concerne indirectement Le Palacret ; j'ai cependant voulu la présenter dans le présent bulletin étant donné que l'église de Saint Laurent fut fondée par les Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem du Palacret ,et que le recteur de la paroisse ,un des acteurs de la présente histoire ,fut choisi par le commandeur du Palacret

En 1717 une procédure est engagée suite à une visite de l'évêque de Tréguier à l'église de Saint Laurent. Le recteur de Saint Laurent est alors Charles le Breton il avait été présenté (c'est-à-dire proposé) 4 ans auparavant par Jean Baptiste de Sesmaisons commandeur du Palacret (voir annexe 10) qui avait ce privilège étant fondateur de l'église de Saint Laurent et à ce titre seigneur temporel et spirituel de cette église . Après acceptation le 23 mai 1713 par monseigneur l'évêque de Tréguier il prend possession de sa paroisse.

Lors de la visite de l'évêque notre recteur dénonce certains de ses paroissiens qui auraient participé à la présentation d'une tragédie, au centre du bourg, à proximité immédiate de l'église.

L'analyse des minutes de cette procédure va être riche de renseignements .Elle met en évidence une révolte du peuple contre l'autorité de l'église .Elle démontre aussi que les juridictions locales ont une certaine proximité avec la population locale et appliquent avec beaucoup de laxisme les ordonnances de l'évêque, si elles n'y font pas obstruction .Elle va encore nous montrer les faiblesses humaines de certains recteurs.

Pour bien percevoir le contexte de l'époque dans ces paroisses nous allons parcourir chronologiquement les différentes étapes qui conduisirent à la procédure de l'évêque et en suivre les conséquences sur les habitants qui eurent le malheur d'être mis en cause.

Remarque préalable : la lecture du présent article va nécessiter de votre part un effort certain. En effet nous avons voulu pour le raconter utiliser, pour l'essentiel, le vocabulaire, la phraséologie, la formulation propres à cette époque et à ce type de documents. Dans les citations nous avons conservé textuellement les écrits, l'orthographe et la ponctuation du greffier.

Ouvrons le rideau

1 – où l'on découvre que les habitants de Landébaeron passent outre aux interdictions de leur recteur

Tout commença le 26 avril 1717 quand François Le Minoux recteur de Landébaeron fait appel à la juridiction de Grand- Bois en l'auditoire de Pontrioux, pour obtenir son intervention, afin d'empêcher les habitants de sa paroisse de poursuivre leurs préparatifs et de jouer la tragédie " la

vie de Sainte Anne ".

On peut relever dans la requête du recteur, faite à la juridiction de la baronnie de Grand- Bois, que « ... *douceur et charité n'a servi qu'à les rendre plus insolents et réfractaires ; certains ont préféré se priver de la Pâques , de la communion des fidèles et de la participation des sacrements que de renoncer à leur prétendu projet de tragédie menacent de faire leurs comédies au prochain fêtes de la Pentecoste avec laquelle solennité arrive aussi celle du pardon de la dite paroisse et de la feste de Monsieur Saint Yves l'un des patrons du diocèse et protecteur de la justice ; ce ne sont que des profanations continuent des plus grandes fêtes de l'année*

...empêcher la profanations des jours et des choses les plus saintes, attentatoires aux arrests de la cour , même aux défenses faites par monseigneur l'évêque ... sous peine de confiscation ...et de comdamnez à telles autres peines ou amendes... » .

Cette requête n'aura aucun effet auprès des paroissiens de Landébaeron et pour tenter d'y mettre fin le recteur utilise la menace en lisant , au prône de la grand messe le deuxième jour de mai ,cinquième dimanche après Pâques, l'arrêté pris le 19 octobre 1711 par la cour au Parlement de Rennes ,à la demande l'évêque de Tréguier ;arrêté interdisant de faire des tragédies , comédies à tous les habitants des paroisse de la campagne de l'évêché de Tréguier (annexe 7) .

Tout cela n'y fit rien et le 18 mai 1717 la tragédie

"la vie de Sainte Anne"

fut représentée par les habitants de Landébaeron et des paroisses voisines.



Dessin extrait de "a summer in Britanny "-
1840- London Colborn – T. Aldophus
Trollope

Le 5 juillet 1717 se tient l'audience de la juridiction de Grand - Bois. Le procès verbal enregistre les noms des 16 acteurs que le recteur a nommés (annexe 1), la remise par le recteur de l'arrêt de la cour de Rennes du 11 octobre 1711 et sa demande au procureur fiscal de la juridiction de Grand-Bois de faire ce qui lui incombe en fonction de cet arrêté. Le recteur mentionne également ne pas vouloir être partie au procès. A l'issue de cette audience la juridiction a mis le recteur "*sous sauvegarde du roy et de la justice ainsi que ses domestiques avec défense de leur mal faire ni de leur médire*". La juridiction a bien pris la mesure de l'état d'esprit de la population

locale et a jugé cette mesure souhaitable pour le dit recteur.

Le 9 juillet la juridiction convoque Louis Daniel recteur de Brélidy afin de l'entendre en tant que témoin sur la plainte du recteur de Landébaeron . Louis Daniel est entendu le 10 juillet .Sur le procès verbal de cet interrogatoire est noté « .. *le mardi de la Pentecôte dernier ,18 may , dernier jour du grand pardon de Landebaron ...alla prescher en laditte eglise de Landebaron a la priere du sieur Le Minoux ... fut adverty de nestre pas trop long dans son sermon , ce par bruit commun , autrement on en sonnè le tambour sur luy a l' issue des vespres entra en chaire en presence des recteurs de Squiffiec ,du recteur de la treve de Kermorch et du curé de St Norvez au commencement du second point de son presche le tambour commença a faire un grand bruit et troubla l'auditoire, ce qui se fit sur le théâtre dans le bourg environ les quatre a cinq heures de la vesprée » .*

Peu de temps après se tint la visite de l'évêque à St Laurent, le 17 juillet 1717 , visite au cours de laquelle se retrouvèrent tous les recteurs des paroisses environnantes ; suite à cette visite les procédures contre les auteurs et acteurs de tragédies et comédies vont changer de niveau et passer au niveau de la cour royale au parlement de Rennes , à la chambre criminelle de la Tournelle. Le recteur de Trezelan avait convoqué à cette même visite François Cavan, paroissien de Trézelan , qui contestait certaines de ses décisions et qu'il accusait d'avoir participé à la pièce de théâtre " la vie de Saint Joseph "qui fut jouée en 1716 à Trézelan . Le recteur de St Laurent avait lui convoqué Silvestre Kergal ,cabaretier à St Laurent qui réclamait des impayés pour de l'eau de vie et du vin audit recteur et que ce dernier accusait d'avoir participé à la pièce de théâtre " la chute de Jérusalem " qui avait été jouée le 27 juin 1717 à St Laurent .Les recteurs voulaient très probablement faire pression sur leurs paroissiens .

Sermonnés par l'évêque les 2 paroissiens mentionnés ci-dessus n'acceptèrent pas les remontrances de l'évêque qui refusa d'entendre leurs versions.

L'évêque (annexe 3) outré de cette non soumission et de la non application de ses ordonnances va saisir la cour royale de Rennes.

2- la chambre de la Tournelle au parlement de Rennes met en cause les juridictions locales, se saisit de l'affaire des tragédies et comédies dans le diocèse de Tréguier

La cour note dans sa décision du 3 septembre « .. *l'évêque ayant voulu se servir de tout son pouvoir mais sans succèsil fut obligé de demander à la cour qu'elle interpose son autorité et quelle ordonne des peines capables d'arrêter ces désordres ..*

Les juges de Guingamp et Grand-Bois averti par les recteurs au lieu de faire devoirs de leur charge se sont contentés d'ordonner publication de l'arrêt , sans proceder contre les contrevenants ,ils ne les ont meme pas condamné a l'amende

Leur negligence fait que l' evesque de Treguier faisant sa visite de la paroisse de St Laurent le 17 juillet averti par les recteurs des paroisses convocqués et surtout par celluy de Landebaron du trouble causé au service divin par les acteurs des tragédies ayant voullu faire connoistre aux contrevenans leur faute et les engager a cesser leur representation ils l'ont insulté , l'ont obligé de sortir de l'église et de se retirer au presbitaire ».

Au stade suivant, force est de constater que les recteurs de Trezelan et de Saint Laurent ont orienté l'évêque dans sa déposition non plus vers les acteurs de Landébaeron objet de la procédure intentée

mais vers ceux de Trézélan et de St Laurent. En effet, la cour dresse un procès verbal contre Silvestre Kergal , Anne Michau sa femme et Charles Le Brigant tous trois de St Laurent , ainsi que contre François Cavan et le nommé Trevasan eux deux de Trézélan . La cour ordonne « *qu'en consequence du procès verbal du reverend evesque ..* » les cinq personnes mentionnées ci-dessus soient « *... pris et apprehendés au corps et constitués prisonniers aux prisons de la conciergerie de la cour à Rennes ...* ».

Elle ordonne encore que les juges royaux de St Briec, plus proches de St Laurent et Trézélan , enquêtent contre les auteurs et acteurs des tragédies et comédies représentées à St Laurent et Landébaeron et autres lieux .

3- précautions prises par les juges royaux de St Briec

Le 16 septembre 1717 , pour répondre à l'ordonnance de la cour de Rennes , Jean François Marie Feudé conseiller du roi à St Briec , ayant pour adjoint maitre René Juigné greffier , en présence de René Corentin Dufelet procureur du roi ,en provenance de Rennes, préparent leur intervention en vue de réaliser leur enquête " à St Laurent , Landebaron et autres " .

La lecture du rapport rédigé par le greffier démontre rapidement la partialité de cette justice mais plus encore le climat à cette époque . En effet le procureur décide de n'entendre que les recteurs et leur personnel mais surtout pas la partie adverse.

Et là pour ne pas déformer il est intéressant de reproduire textuellement les mots mêmes du rapport :
« *comme le procureur du roy a eu avis que les contrevenants ...aux arrests de la cour sont en si grand nombre et tellement redoutés qu'il seroit inutile de chercher des preuves contre eux par justification et monitoire .. qui ne serviront qu'a leur procurer l'impunité de leur crime par l'abus qu'ils en feroienta déposé aux mains de notre adjoint ledit arret du troisieme dudit mois(chambre de la Tournelle au Parlement de Rennes)... et requis que pour l'exécution d'iceluy ..descendre sur les lieux .. pour prendre les dépositions des recteurs de St laurent , Landebaeron et autres ..*

Auquel requisition sommes en compagnie du procureur du roy et de notre greffier (maitre René Juigné ,) monté à cheval etrendus à Chatelaudren pour prendre Pierre Baudouyn sergent royalpuis nous sommes rendus à Guingamp ... a l'auberge ou pend pour enseigne le cheval blanc chez le sieur Vatel hoste pour y coucher .. »

Le lendemain, 17 septembre 1717 ,ces 3 personnes toujours accompagnées du sergent royal Pierre Baudouin vont monter à cheval pour Saint Laurent ; entretemps ils ont réquisitionné Jacques Guilgars procureur à Guingamp en tant qu' interprète de la langue bretonne en français , mais toujours par crainte ils adjoignent à leur groupe maitre Jan Larmanou Dabadie « ***pour aide de justice et pour prévenir les inconvenians et insultes qu'on pouroit nous faire ...*** »

Entre temps , le 16 septembre, Silvestre Kergall , qui tient une auberge à St Laurent, et sa femme Anne Michaud ont été arrêté pour être conduits aux prisons de Rennes ; mais Anne Michau est enceinte et, vu son état , il est décidé qu'elle ne peut être transportée jusqu'à Rennes et ,de ce fait ,elle est incarcérée à Guingamp (annexe 11).

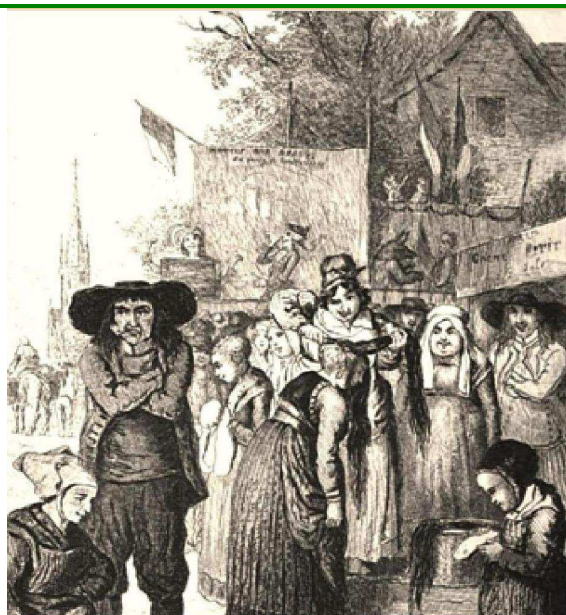
4 – Enquête à Saint Laurent

L'enquête se déroule au presbytère de la paroisse de St Laurent les 17 et 18 septembre 1717

Le premier entendu sera le recteur de St Laurent (annexe 2) , il va nommer 16 acteurs habitants de St Laurent et des communes voisines ; précise que la représentation de la " **la chute de Jérusalem** " aurait eu lieu le 27 juin 1717 près de l'église de la paroisse et se serait prolongé « *les festes et dimanches pendant deux mois ce qui a donné lieu a plusieurs de ses paroissiens de nuit dans son presbitaire ayant cassé un trellie et vitre de sa chambre a coups de pierres et s'estant levé au bruit il remarqué led Kergal qui se sauvoit lequel dit Kergal avoit de precedant menassé et calomnié le déposant en termes injurieux et obsesnes ...* »



Dessin église de Saint Laurent en 1731 (source AD 86 cote H 450)



Dessin extrait de "a summer in Brittany "-1840- London Colborn – T. Aldophus Trollope

Seront aussi entendu 8 témoins qui tous sont au service de l'église ou du recteur ; malgré cette proximité la plupart ne citent que les dénommés Brigant et Mercier ne reconnaissant pas les autres sous leurs masques , certains même déclarant n'avoir reconnu aucun .

Sera également entendu François Le Minoux recteur de Landébaeron. Il va citer 18 auteurs ou acteurs qui auraient participé à la tragédie " **la vie de Sainte Anne** " donnée le 18 mai précédent dans sa paroisse (annexe 1) ; mais le recteur semble surtout remonté contre la juridiction de Grand- Bois à laquelle il dut faire appel étant donné que malgré ses remontrances et exhortations ses paroissiens ne voulurent démonter le théâtre .Le juge de Grand- Bois fit quérir un sergent et deux assistants, mais ces derniers ne firent que dresser un procès verbal suite à quoi ils se retirèrent sans aucune action envers les contrevenants . Cependant le procureur fiscal, quelques jours plus tard, n'omis pas d'exiger du dit recteur la somme de quarante sols pour la commission du sergent et de ses assistants.

5 - Extension de l'enquête

Paroisse de Guenezan

Le 18 septembre, les enquêteurs quittent Saint Laurent et se rendent à Guenezan , le recteur étant absent de son presbytère ils se rendent à l'abbaye de Bégard pour y coucher . Le lendemain ils y recueillent la déposition du recteur Louis Daniel.

Ce dernier dépose qu' il y a environ un an , il fut informé qu'une tragédie, "**la vie de Saint Louis** " , allait être représentée dans sa paroisse .Au prône de la grand messe il informa ses paroissiens que ces sortes de tragédies étaient défendues par les lois humaines et divines et qu'il le leur défendait également .Néanmoins on leva un théâtre à la distance d'environ une portée de fusil de son église paroissiale, près du manoir de Kernaoudour, sur lequel théâtre fut représentée la vie de Saint Louis .



A la suite de quoi il déclara : « **ne vouloir nommer aucuns acteurs de sa paroisse attendu qu'ils ont publiquement reconnu leur faute** et promis de ne plus retomber ce qu'ils ont affirmés dans l'église devant le saint sacrement et ne connaître aucun des autres acteurs **si non le nommé Francois Tilly de la paroisse de St Laurans ..** » ;

Le recteur Louis Daniel fut le seul recteur à défendre ses paroissiens et à refuser d'indiquer leurs noms aux enquêteurs.

Guillaume Roger greffier et marguillier, ainsi que Vincent Henry, laboureur et trésorier de la fabrique , eurent la même attitude et déclarèrent n'avoir reconnu aucun des acteurs .

La quatrième personne entendue sera Guillaume Burlot ,sénéchal de la juridiction de Bégard .Il ne va pas, frontalement , faire de l'obstruction à la justice, mais mettre en avant que le théâtre ne fut pas dressé sur le territoire de sa juridiction le tout en les termes suivants repris dans sa déposition «depose qu'il n'a aucune connoissance qu'il ayt esté représenté aucunes tragedie ou comedie ny dressé de theatre sous le ressort et dependance des juridictions dont il est juge, mais bien qu'il y a environ un an que revenant de Guingamp en passant par l'église de Guenezan il

remarqua un theatre qui estoit dressé pres le manoir de Kernaoudour au plain fief de la juridiction de Guingamp esloigné de lad(ite) eglise d'environ une portée de fuzil et s'estant aproché du theatre les acteurs qui y estoient se retirerent et dans le mesme moment un homme a luy inconnu s'estant aproché ayant un pistolet a la main dist au deposant que malgre luy et tous les juges il auroit fait représenter lad(ite) tragedie et comme se particulier paroissoit epris de vin et que d ailleurs le deposant n avoit aucunes competance pour les opposer n'estant point dans la dependance de ses juridictions estoit que lesdits acteurs sestoient tous retirés lors il se retiré aussy et a apres depuis que led(it) particulier s'appeloit Kerbouriou boucher à la Roche Derrien ... »

Paroisse de Trezelan

Le 19 septembre le procureur du roi avec le conseiller du roi de St Briec , son greffier , l'interprète et le sergent se rendent de l'abbaye de Bégard au presbytère de Trézelan. Le recteur étant absent ils enregistrent les dépositions (annexe 5) du curé , des deux trésoriers de la fabrique , de la mère du recteur (bien que la déposition de cette dernière mentionne n'être parente , alliée, servante , domestique , débitrice , créancière des parties , purgée de conseil ,solicitation et autres causes de faveur - et ce selon la formule utilisée pour toutes les dépositions) , et d'une commère dirions nous .

Les témoins reconnaissent qu'en juin 1716 il virent un théâtre monté près de l'église où fut représentée "**la vie de Saint Joseph**"; quatre des témoins disent ne savoir qui furent les acteurs seul le curé nomme un certain nombre de personnes de la paroisse et complète en disant qu'il a « *appris par bruit commun qu'on menasse le sieur recteur et le deposant de leur casser la teste et dit encore le deposant avoir appris par bruit commun qu'on se preparoit a faire une autre tragedie dans cette paroisse ... »*

Sur ce les enquêteurs remontent à cheval pour se rendre à Guingamp, chemin faisant ils rencontrent le dit Jan Le Tiec ,recteur de Trézelan et le sénéchal de Bégard . Le procureur du roi les ayant requis de procéder à leur audition et d'entrer en l'abbaye de Begard ils vont poursuivre la dite information .Lequel Jan Le Tiec recteur de Trezelan dépose « *qu'au mois de juin 1716 il donna lecture au prone de sa grand messe un arrest de la cour portant deffences de représenter aucunes tragedies ny comedies ...quil a mesme fait notifier led(it) arrest a quelque uns des acteurs en traute a Francois Cavan ;...(François Cavan)qui avoit promis de le dedomager a son fermier nommé aussy Francois Cavan pour permettre la levé du theatre dans sa piece de terre sur lequel on a représenté l'histoire **de la vie de Joseph** ; et au nommé Guillaume Le Gorrec charpentier ou charon de la paroisse de Guenezan et Jouan Le Clech de la treve de St Norvés paroisse de Trezelan comme autheurs de lad representation et ne connoistre les autres de plus depose avoir veu led Cavan charoyer les planches pour led theatre qui fut élevé pres l eglise a la distance d environ trante à quarante pas dans le fief de la juridiction de Guingamp... ».*

A la suite de quoi le greffier nota sur son rapport : « *avons.monté a cheval pour nous rendre en notre susdite auberge en la ville de Guingamp ..y prendre notre réfection et y coucher ; pour demain vingtième de ce mois .nous rendre en nos demeures en la ville de St Briec .. ».*

Paroisse de La Roche Derrien

La première série d'enquêtes et de déposition pris fin le 19 septembre 1717.

Aux mêmes dates se déroulaient à Rennes les interrogatoires de Silvestre Kergal et de Charles le Brigant de St Laurent, de François Cavan et de Estienne Travazan de Trézélan tous les quatre emprisonnés à la conciergerie de Rennes .

Très probablement suite aux informations obtenues lors de ces interrogatoire le sieur Phelipot notait ; « *Ce jour deuxième octobre 1717 devant nous conseiller du roy et son senechal a St Brieuc ayant pour adjoint René Juignés'est présenté Corentin Rufelet conseiller du roy et son procureur aud(it) St Brieuc a dit qu'il a eu avis quil **sest présenté une tragedie** depuis peû a la **Roche Derrien** pourquoy il nous requiert dy descendre demain matin troisieme de ce mois pour entendre les themoins qui nous serons par luy présentés »*

Première étape

Ce déplacement va mettre en évidence l'état d'esprit de la population locale aussi nous allons laisser les acteurs, ou plutôt le sieur Phelipot , nous conter les différentes étapes de leur périple . A laquelle réquisition, le troisième d'octobre , nous nous sommes ,environ les dix heures du matin , monté à cheval de compagnie avec mon adjoint , suivi pour l'exécution de nos ordonnances de maitre Jan Grosset huissier . Et rendu à la ville de Pontrieux , distante de nos demeures de sept lieux , attendu qu'il est sept heures ,avons mis pied à terre à l'auberge ou pend pour enseigne le lion d'or et où est aubergiste le sieur Bayer .

Le bouche à oreilles ayant très bien fonctionné, le 4 octobre au matin s'est présenté Philippe Perron ,maréchal à Pontrieux ; ce qui nous a contraint de différer notre départ pour la Roche Derrien . Après serment nous avons pris sa déposition dont le résumé figure dans l'annexe six ci-après jointe. Philippe Perron dépose que le jour et fête de la Saint Jean dernière fut représentée sur les buttes, hors la ville , de la Roche Derrien **la tragédie les quatre fils Aymon** ; laquelle tragédie dura trois jours . Il nous dit avoir tenu le rôle du roi Bourbon et nous donna la liste des acteurs qui tinrent les principaux rôles dans cette tragédie et mentionna clairement que nombre de gentilshommes de la Roche Derrien soutinrent activement le dit théâtre, gentilshommes qu'il nous a nommés.

Deuxième étape le 4 octobre

A la suite de quoi, nous avons pris la route de la Roche Derrien, ayant pris en sus maitre François Le Poster notaire et procureur à Pontrieux , y demeurant , comme interprète de la langue bretonne en français et maître Charles Gagon général d'armes trouvé au dit Pontrieux. Rendu en la ville de La Roche- Derrien avons mis pied à terre à l'auberge ou pend pour enseigne la tête noire et où est pour aubergiste le sieur Baptiste.

En laquelle auberge avons pris les dépositions de François Riou marchand de fil .

Ensuite de quoi messire Maudé Hyacinthe de Tuomelin sieur dudit lieu nous précisa qu'il était sénéchal et seul juge de la Roche- Derrien ; qu'ayant eu l'information qu'il devait se faire une tragédie à la Roche- Derrien par plusieurs particuliers , il avait ordonné au procureur d'office de faire lire en public l'arrêt de la cour interdisant de telles tragédies ou comédies sous peine de dix livres d'amande ; laquelle ordonnance fut lue en public au son de tambour et affichée à la porte de l'auditoire et même publiée au prône de la grande messe ; nonobstant cela la dite tragédie fut représentée hors la ville ,sous le fief de la juridiction de Chef Du Pont.

Et que la dite tragédie fut représentée en son absence.

Messire Hyacinthe de Tuomelin nous ayant quitté s'est présenté missire Allain le Duc recteur de la paroisse de la Roche- Derrien ; duquel nous avons pris la déposition et il nous confirma la représentation de la tragédie les quatre fils Aymon à la fête de la Saint Jean et nous nomma les auteurs à savoir René Le Roux maître d'école et Jan Julou , ainsi que les acteurs . Il nous indiqua encore que partie des acteurs entrèrent dans l'église pendant les vêpres, avec leurs habits de théâtre

en suivant une procession qui se faisait de l'église paroissiale à la chapelle de St Etrope et avoir appris par bruit commun les noms des gentilshommes qui soutinrent le théâtre.

Troisième étape le 5 octobre

Après ces trois dépositions l'hôtesse, femme du dit Baptiste, nous ayant dit que plusieurs personnes s'assembloient et prenaient des armes pour faire insulte et attaquer l'un de nos huissiers, le dit Gagon, nous avons jugés à propos de nous retirer tous en la ville voisine de Tréguier. Nous avons pris pour auberge le lion d'or où est aubergiste le sieur Ternier. Le procureur du roi ayant entre temps fait assignation au recteur de Pommerit-Jaudy, à l'auberge du cheval blanc, à Tréguier pour l'y entendre le 5 octobre.

Nous nous sommes transportés du lion d'or au cheval blanc aux environs des huit heures du matin; nous y sommes restés jusqu'aux environs de midi.

Le recteur de Pommerit-Jaudy missire François Roger ne s'est point présenté et l'avons en conséquence condamné à dix livres d'amande.

Quatrième étape 5 au soir et 6 octobre

Ne s'étant présenté aucun autre témoin nous nous sommes retirés de la ville de Tréguier pour nous rendre en la ville de St Brieuc ...étant rendu en l'abbaye de Beauport (en la paroisse de Kéridy – aujourd'hui Paimpol) vers les cinq heures du soir nous y sommes restés pour coucher, ce jour cinq octobre, étant donné que nous sommes à sept lieux de St Brieuc où nous prévoyons de nous rendre demain six octobre.

Etant en l'abbaye de Beauport et prêts à monter à cheval, aux environs des onze heures, est arrivé le sieur Roger recteur de Pommerit-Jaudy et grand vicaire du diocèse de Tréguier.

Le procureur du roi nous a requis de prendre sa déposition, ce que nous avons fait sur le cahier d'information séparé; les dépositions nous ont retardé jusques environ les deux heures et nous avons été obligés de rester en la dite abbaye de Beauport.

Le recteur déposa que dans le mois de juin dernier suivant les ordres du seigneur de Tréguier il défendit à plusieurs reprises, à ses paroissiens de présenter ou d'assister à des tragédies ou comédies et ce plusieurs dimanches de suite aux prônes des grandes messes.

Ayant appris qu'on avait érigé un théâtre près la ville il en avertit le sénéchal de la Roche-Derrien lequel lui confirma avoir également fait publier les mêmes défenses bien que le théâtre ne fut pas sur la juridiction de la Roche-Derrien mais sur celle de Chef du Pont et que le sénéchal de ce lieu avait fait de même.

Le dit recteur ayant représenté audit sénéchal de la Roche-Derrien qu'il serait bon et à propos d'user de son autorité et de faire abattre le théâtre; le sieur sénéchal lui dit qu'il n'osait se commettre parce que les auteurs de la tragédie qui se préparait étaient soutenus par gens accrédités dans le pays; à savoir les sieurs de Rosmar le cadet, de Chateaubois Michel et Bois de la Roche Michel frères; certains comme gentilshommes et les autres comme capitaines de la milice de la Roche-Derrien soutenaient comme il est dit les auteurs et acteurs.

Le sieur recteur affirma également que le dit seigneur évêque ayant représenté la même chose au sénéchal de la juridiction de Chef de Pont pour la destruction du dit théâtre ce dernier fit la même réponse à savoir qu'il n'osait.

Il précise encore qu'à la fin de chaque représentation de la dite tragédie qui se fit dans la suite, nonobstant ses efforts, on tira quatre coups de canons ou de caisses par l'ordre des dits sieurs de Rosmar et Michel.

6 – Audiences et interrogatoires à la chambre de la Tournelle à Rennes

Un décompte réalisé d'après les procès verbaux des enquêtes réalisées sur place à St Laurent, Landébaeron, Guenezan, Trézélan et La Roche Derrien nous permet de décompter environs 78 personnes mises en cause pour avoir participé aux représentations des pièces de théâtre. Or parmi toutes ces personnes seules 3 de Saint Laurent et 2 de Trézélan seront arrêtées et emprisonnées.. Pourquoi ? alors que sur ces 5 personnes une seule est clairement convaincue d'y avoir participé.

Pour tenter de le comprendre nous allons suivre leurs interrogatoires et les plaidoiries de leurs défenses.

Suite à leurs arrestation la cour ordonne : *« qu'en execution de l'arrest du 3 sept 1717 rendu sur la remontrance les nommés **Silvestre Kergal** et **Charles Brigant** ont esté decreté de prise de corps .. et ont esté constitués prisonniers aux prisons de la cour ... est nécessaire que la cour les interroge .. que la nommée **Anne Michau** aussy descreté de prise de corps ...n'a peu estre conduite aux prisons de la cour .. les huissiers obligés de la laisser aux prisons de Guingamp par ce **quelle est enceinte** et qu'on ne pouvoit sans danger la conduire dans celle de la cour ...la cour a commis Monsieur de la Motte Jacquelot pour interroger lesdits Kergal et Brigand ...et le senechal de St Brieuc pour interroger Anne Michau ..*

Nous avons en annexe 8 transcrit quelques extraits de ces interrogatoires.

Il en ressort que Silvestre Kergal ne reconnaît pas avoir participé à la représentation de la pièce de théâtre ; il est de fait que ni lors des enquêtes ni lors des interrogatoires nul si ce n'est le recteur ne l'a mis en cause.

Par contre Charles le Brigant déclare ne savoir pourquoi il fut convoqué lors de la visite de l'évêque, pensait que la raison en était que le recteur avait refusé de l'entendre en confession et de lui donner ses Pâques parce qu'il avait participé à des danses ; dit qu'il ignorait les interdictions de l'évêque et reconnaît avoir participé à la représentation où il joua le rôle de l'empereur Vespasien dans un habit que lui avait prêté le sieur de Rosmar le cadet.

Quant à François Cavan son interrogatoire et la plaidoirie de sa défense apportent la preuve que François Cavan ne fut impliqué dans l'affaire du Théâtre que par le recteur de Trézélan et son curé et dans ce cadre uniquement pour avoir été vu transportant des planches destinées au théâtre. Par contre il ressort clairement qu'il existait des différences entre le recteur et certains de ses paroissiens. Tout d'abord le recteur avait décidé de prélever les prémices non plus selon la mesure de Guingamp habituelle mais selon celle de La Roche Derrien soit une augmentation de 30 % ; il voulait encore doubler les coûts des proclamations de bancs, enterrements et autres cérémonies en les faisant passer de 30 sols à 3 livres Deuxièmement François Cavan faisait, l'année précédente, partie du conseil de fabrique de la paroisse et le recteur refusa de recevoir son compte de fabrique du fait que le dit François Cavan refusait de l'augmenter de 36 livres selon les désirs du recteur. Et à l'appui François Cavan fournit une sommation, faite le 17 avril 1712 par le notaire de la juridiction abbatiale de Bégard, aux recteurs de Trézélan fabrique et au général de la paroisse de fournir, aux dits Cavan et Thépot précédents fabriques, un billet dûment garanti comportant la liste des particuliers qui doivent une rente à l'église ou mieux les actes au soutien de chacune de ces rentes ; documents que le recteur refusa de fournir.

Lors de la visite de l'évêque à St Laurent , visite qui fit passer la procédure du niveau local au niveau de la chambre de la Tournelle au Parlement de Rennes le dit Cavan répondit à l'évêque qui le sermonait pour avoir fait du théâtre à St Laurent « *qu'il avait esté mal instruit , que le recteur luy avoit donné de mauvais mémoires , puisque ledit suppléant n'avoit esté ny acteur ny auteur ; avec d autant plus de raison qu il ne scais ny lire ny ecrire et a l egard des autres faits qu il n auroit fait que son devoir comme un bon delliberateur tant pour soutenir les droits de l eglise que du general* ». A ce stade la plaidoirie mentionne « *...le reverend évêque lui interdit la parole et le renvoya brusquement ..* »

Et à l'appui la défense produit un acte authentique rédigé par notaire au prône de la grand messe le 25 juillet 1717 qui contredit le recteur de la paroisse et qui atteste « *.. le silence , la soumission et la posture respectueuse du suppliant ; qu on ne peut exiger davantage et le créateur n en demande pas plus de sa creature ...* ».

Cet acte et cette attestation du général de l'assemblée est signé des 2 fabriques en charge , des 12 délibérateurs , du gouverneur du Rosaire et du sacristain ; la plupart de ces personnes étant présentes à la visite de l'évêque , témoins oculaires , unanimes quant à la conduite respectueuse du dit Cavan et de son "...caractère d'homme de bien et de probité sans tâche ...".

Par contre nous n'avons retrouvé aucune trace de l'interrogatoire d'Anne Michau aux prisons de Guingamp.

7 - Verdict de l'affaire

Après les interrogatoires des 4 prisonniers le parquet note sur le dernier interrogatoire (celui de Estienne Travazan 12 novembre 1717) :

« *Veu le présent interrogatoire*

Je requiere pour le roi que l'arret de la cour sur les interrogatoires de Charles Le Brigant et autres le 30 octobre dernier, soit bien et comment exécuté .

Ce pendant je consens que les portes des prisons soient ouvertes aud(its) interrogés jurant et promettant de se représenter toutes fois et quante il sera ainsi par la cour ordonné au parquet le 23 Novembre 1717 signé Charles Huchet B . »

Nous n'avons pas le verdict final mais vu l'injonction du parquet il est plus que probable que les 5 trégorois furent libérés dès après le 23 novembre 1717. Et que cette procédure s'est éteinte d'elle même.

Un élément factuel milite en cette faveur : le 12 décembre 1717 naissait à St Laurent Yves Kergal fils d'Anne Michau et de Silvestre Kergal.

8 – Données et réflexions sur la société découlant de cette procédure , au début du XVIII^e siècle dans le Trégor

- L'étude de la procédure engagée contre des paroissiens de Saint Laurent et de Trézélan nous apporte la preuve de la très grande popularité du théâtre populaire dans cette région du Trégor . Les pièces mentionnées se réclament toutes des mystères joués dès le Moyen âge (A11 mystères) .

Même si les procédures donnent très peu d'informations quant aux contenus, on peut en déduire qu'en réalité, il ne s'agit pas de pièces édifiantes ainsi que leurs titres voudraient le laisser croire ; ni comme tentent, les accusés , dans leur défense , de le faire croire («.. depuis plus de vingt ans les prestres du pays ont fournis les sujets tirés de la martirologie des saints et qu'ils les sollicitoient par ces vifs spectacles a les imiter ... »- cf plaidoirie François Cavan) . En réalité il s'agit de farces dans lesquelles les autorités civiles et le clergé sont caricaturés. Les acteurs portent souvent des masques , des habits de prêtres avec leurs bonnets carrés , des vêtements de gentilshommes (« *ledit Fortun estant habillé en prestre et Le Mercier dans l'habit du Senechal de la juridiction du Palacret en Louergat ..* » - cf déposition de Silvestre Kergall) .

Chose étonnante, mettant en avant la richesse et l'imagination de la population, à chaque fois furent jouées des pièces différentes .Il ne s'agissait pas de scénettes car les spectacles duraient au moins 3 heures et s'étaient généralement sur plusieurs jours.

Les acteurs sont à chaque fois les habitants de la paroisse ou des paroisses voisines ; ils représentent toutes les couches populaires ; on y trouve des domestiques , valets , cordonniers ,aubergistes , charpentiers , laboureurs , bouchers , joueurs de hautbois et de tambour, meuniers Il n'est jamais fait mention de compagnie théâtrales ou d'acteurs professionnels.

Les spectacles sont toujours donnés en plein air sur des plateformes de bois construites à l'occasion.

- Au début du XVIII^e siècle l'agitation populaire est grande dans notre secteur du Trégor , et son opposition au clergé et aux autorités civiles se manifeste fortement . Les paroissiens refusent de se plier aux injonctions du clergé même quand ce dernier fait pression en leur refusant la confession ou les " Pâques " . L'opposition est telle que les autorités judiciaires n'osent auditionner le peuple et se font accompagner d'hommes d'armes ; les mêmes autorités quittent précipitamment la Roche- Derrien suite aux rumeurs de rassemblements populaires armés les concernant.
- Les autorités judiciaires locales rechignent à faire appliquer les ordonnances de l'évêque ; elles font même de l'obstruction. Elles utilisent au mieux toutes les possibilités données par l'imbrication des juridictions locales. La juridiction de Grand-Bois dresse un procès verbal mais n'agit pas au-delà ; cependant elle n'omet pas de faire payer le recteur le coût de son intervention . Le sénéchal de Bégard reconnaît avoir vu le théâtre monté à Guenezan mais n'est pas intervenu étant donné que le manoir de Kernaoudour était sous la vassalité de Guingamp . A la Roche Derrien le théâtre se tenait hors de la ville, sur les buttes , et

donc sous la juridiction de Chef de Pont ; et pour ne pas avoir à intervenir les jours de la représentation le sénéchal prit la précaution de s'absenter . Je pense que la palme de l'obstruction revient à Yves Moignet alloué de la juridiction du Poirier sur la paroisse de Plouisy où une pièce de théâtre fut jouée en 1713. Ce dernier auditionné en février 1714 par le procureur du roi met en avant, pour justifier sa non intervention, un argument que je pensais n'avoir été inventé que par l'administration française de la fin du XX^e siècle : « *le recteur ...n'ayant mis sa remontrance que sur du papier commun et sur une feuille volanteil fut énoncé qu il auroit a faire rediger sa remontrance sur le registre du greffe ...* ».

- La lecture de l'arrêt (annexe 7) obtenu par l'évêque de Tréguier auprès de la cour de Rennes en appui de son ordonnance ne laisse pas de surprendre ; en effet son application ne concerne que les habitants des villages de la campagne et en conséquence les habitants des villes en sont exclus . On en conclut donc que notre évêque avait baissé les bras devant les turpitudes des grandes villes et tentait de maintenir son emprise sur ses ouailles de la campagne et de les "protéger" des pêchés de la ville.
- Il ressort aussi clairement que la morale de la fable "les animaux malades de la peste " , publiée en 1678 par Jean de la Fontaine , est toujours d'actualité : "*selon que vous serez puissant ou misérable les jugements de cour vous rendrons blanc ou noir* " Dans la liste des mis en cause à St Laurent , Landébaeron et Trezelan les noms des notables et même des domestiques de notables qui figuraient initialement disparaissent rapidement . A la Roche Derrien le procès verbal d'audition du sénéchal mentionne en toutes lettres " *le sieur sénéchal lui dit qu'il n'osait se commettre par ce que les auteurs de la tragédie qui se préparait étaient soutenus par gens accrédités dans le pays* " .
- On découvre encore que 2 de nos recteurs oubliaient, rapidement, les préceptes de l'évangile . et que les habitants de St Laurent et de Trezelan qui furent emprisonnés le doivent non pas du fait de leur participation au théâtre mais du fait de la vindicte de ces deux hommes d'église . Dans le chapitre 6 l'interrogatoire de François Cavan et les documents à l'appui nous prouvent l'excessif intérêt du recteur Jean le Tiec pour l'argent et sa non acceptation que l'on puisse contester ses décisions. Quant à Charles Le Breton , recteur de Saint Laurent , ce fut son amour excessif pour la dive bouteille et l'argent qui le conduisirent à mettre en cause Silvestre Kergal , aubergiste , qui eu l'impudence de lui réclamer l'argent dû pour l'eau de vie et le vin fournis (annexe 9). A contrario le recteur de Guenezan , Louis Daniel , refusa de nommer ses paroissiens qui avaient participé à la préparation ou représentation de la tragédie la vie de Saint Louis à Guenezan .

• Annexe 1 : Landébaeron

Recteur : François le Minoux , 48 ans en 1717
 initiateur de la première plainte pour théâtre

Tragédie jouée : le 18 mai 1717 la **vie de Sainte Anne**

Noms des témoins interrogés	position	Paroisse
Louis Sébille	43 ans , laboureur , marguillier	Landebaeron
Rolland Gouellou	60 ans , laboureur , marguillier	Landebaeron

Personnes mises en cause	Paroisse
Pierre Even (auteur d'après le recteur)	landebaeron
Toussaint le Bert	landebaeron
Jan Fichan	landebaeron
Pierre Le Judec et ses 2 fils	landebaeron
Yves Caignard (ou Cagnier)	landebaeron
Fils du métayer du sieur de Kertanguy	landebaeron
Charles Le Bras	Treglamus
Guillaume et Julien Bourhis	Squiffiec
Pierre Harlicot	Squiffiec
Pierre Lucas	Squiffiec
Olivier	Squiffiec
Jean Gouriou	Squiffiec
Jacques Ollivier fils d'Yves	Kermoroch
Guillaume Derrien	St Norvez
Yves Le Floch	St Norvez
Roland le Leizour	Plouisy

Annexe 2 : Saint Laurent

- Recteur : Charles le Breton

Décédé le 23 juillet 1734 à St Laurent
 Sœurs : Anne et Catherine

- Pièce jouée : **la chute de Jérusalem**

Noms des témoins interrogés	position	Paroisse
Jean Cotillard	16 ans , valet domestique du recteur	St Laurent
Anne le Gac	20 ans servante chez le recteur ; parente de la femme de Silvestre Kergal mais ne sait dire le degré	St Laurent
Pierre Fortun	Maréchal , marguillier de St Laurent , a dit estre parent d'autre Pierre Fortin l'un des acteurs sans scavoïr a quel degré	St Laurent
Vincent Sech	40 ans , laboureur , marguillier de St laurent	St Laurent
Louis Kerangal	60 ans , tisserand ,	St Laurent
Robert Raoul	, 60 ans , laboureur , sonneur de cloches	St Laurent
Jean Le Bourdonnec	35 ans , mesnager à St Laurent	St Laurent
Jean Kerangal	56 ans , laboureur	St Laurent

Personnes mises en cause	paroisse	Données
Silvestre Kergal	St Laurent	<i>Cabaretier, hoste (aubergiste) Né le 5 janvier 1690 à Bourbriac, fils de Prigent Kergal et de Catherine le Moal Marié le 1/12/1713 à Landébaeron à Anne Michau Marié le 13/02/1751 à Squiffiec avec Marie Bazil Décédé le 17/03/1754 à Landébaeron</i>
Anne Michau	St Laurent	<i>Epouse de Silvestre Kergal</i>
Charles le Brigand	St Laurent	<i>Texier (tisserand), a joué le rôle de l'empereur vespasien</i>
Allain et Pierre Le Mercier	St Laurent	
Pierre Fortun (ou Freteun)	St Laurent	<i>Fils de Catherine Le Boeuf</i>
François Tily	St Laurent	
Jan Bobony	St Laurent	<i>Joueur de hautbois</i>
Yves le Grand	St Laurent	<i>Valet de Henry Guyomar notaire de St Laurent</i>
Pierre Le Roux	St Laurent	
Yves Laurent	St Laurent	<i>Meunier de Henry Guyomar</i>
Jacques le Gonidec	Précédemment de St Laurent	<i>Valet d'Yves Laurent meunier –demeure depuis peu à St Norvez</i>
Jacques le Coat	Ploezal	<i>Joueur de hautbois</i>
Jan Loyé	Trezelan	<i>tambour</i>
Pierre le Quernevé	Brélidy	
Pierre Even	Landébaeron	
X ?	St Laurent	<i>le vallet de Jacques Kernivinen fermier de la maison du Fot</i>

Annexe 3 - l'évêque de Tréguier

De 1694 à 1731 l'évêque de Tréguier fut Olivier Jegou de Kerlivio – il était favorable au jansénisme – cet élément mécontenta le pape Benoit XII qui, en représailles , le priva de la grâce du jubilé de 1725 .

Annexe 4 – Guenezan

Recteur : Louis Daniel , âgé de 70 ans en 1717

Pièce jouée : en 1716 **la vie de Saint Louis**

Noms des témoins interrogés	position	Paroisse
Guillaume Roger	24 ans, greffier marguillier	Guenezan
Vincent Henry	34 ans , laboureur , trésorier à la fabrique	Guenezan
<i>Guillaume Burlot</i>	<i>47 ans , sénéchal de la juridiction de Bégard</i>	<i>Péder nec</i>

Noms des personnes citées	paroisse	Données
François Tilly	St Laurent	
<i>Kerberiou</i>	<i>Le Roche Derrien</i>	<i>Cité par le sénéchal, vu ivre près du théâtre</i>

Annexe 5 – Trezelan

Recteur : Jean Le Tiec ; né le 10/05/1672 à Trezelan ; fils de Olivier Le Tiec et de Françoise Menguy ; décédé le 23/12/1729 à Trézelan

Pièce : jouée en juin 1716 **la vie de Saint Joseph**

Noms des témoins interrogés	position	Paroisse
Grégoire Fortun	45 ans , prêtre	Trezelan
Yves Caradec	34 ans , ménager et tresorier	Trezelan
Vincent Roland	45 ans , ménager et trésorier	Trezelan
Françoise Mainguy,	63 ans , veuve Olivier Le Tiec , mère du recteur	Trezelan
<i>Janne Tanaff</i>	<i>Filandiere , femme Gilles le Guillou ; rapporte dire de Françoise Derrien</i>	<i>Trezelan</i>

Noms des personnes citées	Paroisse	Données
François Cavan	Trezelan	<i>Acteur , aurait transporté des planches pour monter le théâtre, aurait promis de dédommager</i>

		<i>son fermier nommé aussi François Cavan pour permettre la levée du théâtre dans sa pièce de terre</i>
Jan Tiec	Trezelan	<i>Valet d'Estienne Even menuisier</i>
Yves Malpost	Trezelan	
Vincent Malpost père	Trezelan	<i>cordonnier</i>
Guillaume Mornanec		
Mevel	St Norvez	
Louis Castel	St Norvez	<i>Meunier au moulin de vieux Guingamp (sur la rivière Jaudy)</i>
Louis Le Corre	Trezelan	<i>cordonnier</i>
Jouan Le Clech	St Norvez	<i>Serait un des auteurs</i>
Guillaume Le Gorrec	Guenezan	<i>Charpentier ou charron ; serait un des auteurs</i>

Personne mise en cause ultérieurement	Paroisse	Informations
Estienne Travazan	Trezelan	Né à Trézélan vers 1684 ; a tiré au sort à Lannion à 18 ans et servi le roi pendant 10 ans ; domestique de F. Cavan jusqu'au début juillet 1717 ; mis en cause pour avoir voulu défendre F. Cavan après avoir entendu l'évêque réprimander F. Cavan

Annexe 6 – La Roche Derrien

Recteur :Allain Le Duc , 60 ans en 1717

Pièce : les 4 fils Aymon jouée le jour de la Saint Jean 1717 et pendant 3 jours , sur les buttes hors de la ville

Nota :

cette très ancienne tragédie comporte comme protagonistes :

- l'enchanteur Maugis ,
- l'empereur Charlemagne ,
- le cheval Bayard
- Les fils du comte Aymon et de son épouse Aja (parfois Vorsie la sœur de Charlemagne) : Renaud, Alard , Richart, Guichard

Cette pièce a un côté subversif par renvoi au refus du féodalisme et du centralisme, à la résistance et au désir de liberté

Noms des témoins interrogés	position	Paroisse	
Philippe Perron	28 ans, maréchal	Pontrieux	
François Riou	58 ans ,marchand de fil	Roche Derrien	
Allain Le Duc	60 ans ,recteur	Roche Derrien	
Maudé Hyacinthe de Tuomelin	41 ans ,sénéchal	Roche Derrien	
François Roger	61 ans ,recteur	Pommerit Jaudy	
<i>Pierre Ledreau</i>	<i>34 ans , curé</i>	<i>Pommerit Jaudy</i>	

Noms des acteurs et des personnes qui soutenaient	paroisse	Données
Philippe Perron	Pontrieux	<i>Joua le rôle du roi Bourbon</i>
Antoine Perron (fils de Philippe)		<i>Joua le rôle du prince Cadelo</i>
Estienne Prigent		<i>Rôle de l'empereur</i>
Raoul Cadiou		<i>Richard sans peur</i>
Guillaume Le Roux fils de François		<i>Filotier, joue le rôle de Guichard</i>
Jacques Le Roux (frère de Guillaume)		
Jan Le Calvez		<i>Rôle de Allart</i>
Jan Le Peuch		<i>Rôle de Renot</i>
Pierre Henry		<i>Rôle de Maugy</i>
Pierre le Goueziou (ou Goazou)		
Vincent Passe (ou Pacé)		
Yves le Gael		
Yves le Roy		
Yves Rouilly		
Pierre Rouilly (fils de Yves)		
Charles et Jean Ollivier , frères		
Yves Perennès		
Pierre Le Baudour		
Pierre Caoursin (mi- frère du Le Baudour) et ses 2 frères		
Guillaume Caoursin l'ainé		
Jacques Herlidou		
Estienne Garic		
Yves Le Masson		
André Le Gall		
Anthoine Perron		<i>Meunier du moulin de Troguery</i>
René Stephan		
le fils de Christophe Michel		
Christophe Michel		
François Famel		
Le nommé Plounez ou Plounevez		

René le Roux		<i>Maitre d'école, auteur de la tragédie</i>
Jan Julou		<i>Aussi auteur de la tragédie</i>
Ollivier Le Lamer		
Le sieur Quevés	Gentilhomme de la Roche	<i>Prêta un habit à Philippe Perron</i>
Le sieur du Morlain		<i>Prêta un habit au dit Le Roy</i>
Le sieur Michel de château Noir		<i>Théâtre monté par son ordre, a fourni les bois , planches ,tapisseries et autres décorations</i>
Le sieur de Rosmar , le cadet		<i>A fourni quelques habits</i>
Sieur de Coatelan Marzan		<i>A fourni des habits</i>
Sieur Trividic Le Garrec		<i>Soutenait</i>
Le sieur Bois de La Roche Michel		<i>Soutenait</i>
<i>le sieur Brouillac</i>		<i>Soutenait</i>

Annexes 7 : arrêté de l'évêque de Tréguier obtenu auprès du parlement à Rennes le 19 octobre 1711

« De par le Roy - extrait des registres du Parlement

L'avocat general du roy entré en la cour a remontré qu'il se commet un desordre dans la Basse Bretagne entr'autre du costé de Treguier , dont il est important pour l'ordre et pour la religion d'arrester ce cours .

Quelques habitants des villages de la campagne ont composé des especes de tragedies en bas breton dont les termes et la representation blessent egalemt les misteres les plus sacrés de la religion ; que le reverend evesque de Treguier sur les plaintes qui lui en ont esté faites par leurs recteurs dans le cours de ses visites a eu grand soin de les deffendres non seulement a cause des assemblées nocturnes et des deux sexes , et contraires aux bonnes mœurs qui se font sous pretexte de s'exercer , mais plus encore par raport a ces representations dans lesquelles la religion se trouve prophannée .

Que ses ordonnances n'ayant pas eu l'effect qu'on en devoit attendre , ledit avocat general estoit obligé demender a la cour qu'elle eut agreable de imposer son autorité pour arrester ce desordre. A ces causes ledit avocat general du roy requieroit qu'il soit fait deffences aux habitants des villages de la campagne des environs de Treguier et autres de représenter aucune tragedie ou comedie soit en bas breton ou en françois contre les deffences qui leur ont été faites par le reverend evesque de Treguier sous peine d'amendes et meme d'estre procedé ainsi qu'il apartiendra contre les contreveants ; qu'il soit ordonné que l'arrest qui interviendra sera leu et publié et enjoint aux juges des lieux detenir la main a execution dudit arrest , tout considéré.

La cour faisant droit sur les remontrances et conclusions du procureur general du roy fait deffences aux habitants des villages de la campagne des environs de Treguier et autres de représenter aucunes tragedies et comedies soit en bas breton ou en françois contre les deffences qui leur ont esté faites par le reverend evesque de Treguier a paines des dix livres d' amendes et d'estre procedé ainsi qu'il apartiendra contre les contrevenants , et a ce que personne n'en ignore .

Ordonné que le a present arrest sera leu et publié ou besoin sera , enjoint aux juges des lieux se tenir la main a l' execution d'icelluy ;

Fait en parlement a Rennes le dix neuffieme octobre mille sept cent onze

Signé Picquet . »

Annexe 8 : quelques extraits de l'interrogatoire de Silvestre Kergal le 23 septembre 1717

Interrogatoire de **Silvestre Kergal**

Devant Louis Jacquelot seigneur de la Motte

..homme de haute stature portant barbe et cheveux bruns couvert d'un habit jaulne tenant en main un chapeau noir.

question ::

Repond avoir nom Sylvestre kergall aagé d'environ vingt six ans debittant au bourg de St Laurent ..

Interrogé où ils estoit le dix sept juillet dernier

Repond qu'il estoit a la maison ledit jour que la visitte de monsieur l' evesque de Treguyer estoit audit bourg de Saint Laurent

Question : ...

Repond quil n'y avoit point de theatre elevé ,mais seulement quelques piliers de bois et des traversieres assis sur lesdits piliers sans aucune planches

Question :...

Repond que c'estoit pour y représenter une tragedye selon l'usage introduit mesme par les prestres du pays et que ce theatre pouvoit estre esloigné d'environ cent pas de laditte eglise

Question ..

Repond qu'on la representa le dimanche avant la visitte du reverend evesque de Treguyer et qu'on la nommait communement la destruction de Jerusalem

Question : nombre de personnes que l'on y employoit

repond qu'ils estoient ordinairement vingt ou vingteines personnes

question : quelles sortes d'habits ils se servoient

repond qu'il y en avoient qui empruntoient des habits des gentilshommes et des prestres du pays mesme des sureplys et bonnets carrés des prestres , dans lesquels ils representoient cette tragédie

question :...

repond ignorer qui en sont les auteurs mais avoir vu seullement les nommés Charles le Brigand , Alain le Mercier , son frere Pierre le Mercier , Yves Le grand , le vallet de Jacques Kernivinen fermier de la maison du Fot et Pierre Fortun et plusieurs autres des paroisses circumvoisines dont il ne scait le nom monter sur ledit theatre en qualité d'acteurs

ledit Fortun estant habillé en prestre et Le Mercier dans l'habit du Senechal de la juridiction du Palacret en Louergat

question ...

repond que cette tragedie commençoit une heure apres les vespres et duroit environ trois heures

question

repond n'avoir veu les acteurs monter sur le theatre qu'apres l'office divin qu'a la verite l'ouverture de la piece estoit anoncé avec des tambours et sonneurs et ne les avoi jamais vûs entrer dans l'église vestus de leurs habits de theatre

question....

repond que le plus souvent il va a la messe le matin et qu'aux jours ou il s'est trouvé a la grande messe il n'a point entendu le recteur donné aucun advertissement la dessus qu'il n'a aucune connoissance de publication et signiffication d'arrests portant deffenses de représenter ces sortes de tragedies

question : interrogé s'il n'estoit pas luy mesme un des auteurs ou acteur de cette tragédie

repond ne s'en estre jamais meslé en aucune façon ny comme auteur ny comme acteur et qu'il ne demeure que depuis un an dans ledit bourg de St Laurent demeurant en la verité auparavant dans les confins de laditte paroisse

interrogé s'il connoit François Cavant et le nommé Trevasan son vallet et si ledit Trevazan n'apporta pas du trouble a la visite du reverent evesque de Treguyer en luy parlant arrogamment et d'un air menaçant , ayant un gros baston sous l'eselle pour soustenir ledit Cavan son maistre qui luy parloit aussi insolament

repond n'en avoir aucune connoissance estant chez luy a debiter

.....

Annexe 9 extraits de : Y LeMoullec – l'église et la paroisse de St Laurent (ouvrage en cours de rédaction)

Charles le Breton recteur de St Laurent de 1713 à 1734

Contrairement à ses prédécesseurs et successeurs, pour ne pas avoir à subvenir à leurs besoins , ne s'entoura ni de vicaire ni de curé

Il avait quelques démêlés avec l'évêché ; et l'on peut lire à ce propos : « *vu plusieurs fois le sieur recteur de St Laurent épris de vin ayant même de la peine à se tenir à cheval...* » ; à l'appui on peut noter que lors de l' inventaire ,suite à son décès , on découvre qu'il avait une bonne cave entre autres 10 futs barrique de cidre (soit 11 fois 228 litres) et un de vin et qu'il se faisait fournir en eau de vie et vin par l'aubergiste .

Ses biens furent vendus aux enchères mais plus de 20% du montant de la vente (qui fut plus que confortable au vu d'autres ventes similaires à la même époque) fut retenu pour payer ses créanciers et la restauration du presbytère dont il n'avait pas assuré l'entretien et ce avant que le solde ne soit versé aux héritiers .

Annexe 10 présentation du recteur Charles le Breton

transcription de la prise de possession du bénéfice de la paroisse de Saint Laurent le 23 mai 1713 par Charles Le Breton – source AD 22 cote 20G art 569

« L'an mil sept cents treize ce vingtroisieme de may du matin , soussigné nottaire royal hereditaire de la senechaussée de Rennes et apostolique de Treguier et de la juridiction du Palacret concurant et ensemble attestons que nous aurions esté mandé de nos etudes que nous faisons tant du bourg paroissial de Bourbriac qu'en la paroisse de Saint Laurent de la part de venerable et discret missire Charles Le Breton prêtre demeurant en la paroisse de la Trinité de Guingamp .

Lequel nous a aparü les lettres de provision a luy octroyé et accordé de la dite paroisse de Saint Laurent par messire René de Quermenon pretre licencié en droit canon ,grand archidiacre de l eglise cha(te)dralle de Rennes comme fond à en procuration generale et speciale duement nottariées , controlées , scellées et intimées d'illustrissime seigneur frere Jan Baptiste de Sesmaisons , chevallier de l Ordre de Saint Jan de Jerusalem , commandeur de la commanderie du Pallacret , la Feillée et autres en Bretagne en datte du quatieme du present mois et au signé Bernard nottaire royal et insinué ce même jour au greffe eclesiastique signé Ruffé et du visat de monseigneur l'illustrissime et reverandissime evêque et comte de Treguier en la datte du dix neuf du present mois et au signé Olivarius epicopus et comes Trecorensis et plus B Bonnel secretarius pour mettre ledit s(ieu)r Le Breton en pocession de lad(ite) pa(roi)sse de Saint Laurent pour le mettre en réelle et actuelle pocession dudit benefice ainsi qu il appartiendra a quoy inclinant de nous .

Nous estant rendu en l eglise paroissiale de Saint Laurent nous aurions trouvé le sieur Brual pretre , auquel nous aurions déclaré l'effect de notre commission

Nous aurions conduit ledit sieur Le Breton a la porte et entrée principale de l eglise de St Laurent ou estant vêtu de surplis , étole, apres avoir fait priere a genoux , baisé la croix , pris de l'eau bénite , aspergé le peuple , ayant chanté l'hymne du Saint Esprit nous aurions tous chantés , entrés processionnelement en ladite eglise et rendu au maitre autel il a fait ouverture du tabernacle, visitté le Saint Sacrement et donné la bénédiction au peuple

et ensuite de quoy a esté l'un de nous no(tai)re fait l'enturedes .. de la ditte paroisse et avoir déclaré l'effect et teneur d'iceux et interpellé en langue vulgaire et breton nous aurions déclaré mettre de fait , nous aurions mis et induit le dit sieur Le Breton en la réelle et mutuelle pocsession dudit benefice de Saint Laurent pour avoir fait ledit acte cy dessus ;

visités les fonds baptismaux, sonné les cloches, entré dans la sacristie, visité les ornements et généralement fait tous actes bons et vallables , possession prise par ledit sieur Le Breton sans aucun trouble ny opposition .

Après quoy nous nous sommes transportés de compagnie au presbitaire destiné pour le logement dudit sieur recteur ou y estant pareillement mis et induit le sieur Le Breton en la réelle et actuelle pocsession dudit presbitaire et choses dependantes .

Par y avoir entrés fait feu et fumée ,bus et mangés en lad(ite) maison presbiterralle , arrachés herbes et fait tout autres actes d'estante bonne et vallable pocsession ; prendre aussi sans aucun trouble ny opposition dont nous aurions laissés ledit sieur Le Breton seul paisible pocsession dudit benefice vaccant par le décès de deffunt missire Louis Gabriel Hamon dernier poccesseur de lad(ite) paroisse .

De tout quoy ledit sieur Le Breton nous ayant requis acte nous luy aurions raporté et luy valloir et servir comme il appartiendra et luy aurions remis entre les mains ledit acte et provisions visa cy devant dattés

Et après l'avoir duement averty que les dits actes et le present sont sujets a l'insinuation au greffe eclesiastique du dioces dans le mois a peine de nullité et de mille livres d'amande dont il demeurera seul responsable

sous le signe dudit sieur Le Breton pour soy et de plusieurs autres soussignants

A ce present sur les lieux et ledit jour , mois ,et année que devant aussi signé en l'original Charles Le Breton recteur de Saint Laurent , Le Leizour recteur de la Trinité , Jullien Ollivier pretre , ... coatleven pretre , Jullien Fortun , Yves Brual pretre , Francois Guyomar , G Genu , Guillaume Le Cocq presant , H : Guyomar nottaire , Fr : Jacquet no(tai)re royal registrateur auquel est demeuré l'original

duement controllé a Bourbriac , le premier juin mil sept cent traize par J : Jaquet qui a reçu cinq livres dix sols et Fran : Jacquet no(tai)re royal aussy signé dans l'acte de pocsession ... »

Annexe 11 –Prise de corps des mis en cause

Par arrêt de la cour les nommés Silvestre Kergal , Anne Michau sa femme, Charles Brigant , François Cavan et le nommé Trévazan furent décrétés de prise de corps ; Monsieur de la Villeguerin avocat général du roi chargea Nicolas Pasquier et Pierre Cordonnier huissiers en la cour de l'exécution de cette prise de corps ; ces derniers ont pris pour aides François Boëdan général d'armes (sergent) Masselin , Bourgoïn et Pineu archers de la maréchaussée . Il faut encore noter que François Cavan s'est lui-même constitué prisonnier

– Quelques données bibliographiques sur le théâtre populaire breton du XV^e au XIX^e siècle

- Le travail le plus complet sur le sujet est l'ouvrage "Histoire du théâtre populaire breton - XV^e au XIX^e " de Gwennolé Le Men (chargé d'un cours de civilisation bretonne à l'Université de Haute Bretagne à Rennes) , coédité par Dastum et l'Institut culturel de Bretagne en 1983.

- Pièces citées dans la procédure de 1717 à St Laurent et mentionnées dans l'étude de G. Le Men

-Dans le théâtre savant (pièces en vers en bas - breton des années 1100 à 1650)
la chute de Jérusalem , pièce du XV^e ou XVI^e siècle , manuscrit perdu dont 600 vers ont été retrouvés .

-Dans le théâtre populaire breton du XVII^e au XIX^e siècle
Les rimes sont abandonnées mais les sujets anciens sont parfois repris
G. Le Men a dressé un inventaire de 250 pièces manuscrites retrouvées

Thèmes de l'ancien testament :

La vie de Ste Anne (éditée en 1780)

La chute de Jérusalem (éditée en 1789)

Thème la vie des saints :

St Louis (éditée en 1788)

Thème cycles romanesques

Les 4 fils Aymon (éditée en 1784)

- Revue des 2 mondes -1835-P 367à 417 – Emile Souvestre – article sur le théâtre
- Antiquités de Bretagne -1837 – Brest J. B. Le Fournier – Le chevalier de Fréminville – écrit sur les tragédies bretonnes qui mentionne des représentations à Paimpol en plein champ par les habitants des campagnes
- A summer in Brittany -1840- London Colborn – T. Aldophus Trollope
- Revue de Bretagne et de Vendée-1863- T3- par Luzel les mystères et le théâtre breton
- Le grand mystère de Jésus -1865 – Paris Didier –par Hersart de la Villemarqué comporte en sus une étude sur le théâtre chez les nations celtiques
- Essai sur l'histoire du théâtre celtique – 1905 –Paris Calmann Lévy – par Anatole Le Braz

Yves le Moullec